



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Finances

DELIBERATION
2024/ N°27

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 29

DATE D'AFFICHAGE
Le 05 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 05 avril 2024

OBJET:

**Vote des taux d'imposition
directs locaux 2024**

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/24
ID : 059-215901125-20240411-D27_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Onze avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente Haut sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe.

Conseillers ayant donné procuration :

M. LEGRAND Francis, procuration M. BROGNIET Patrick

Mme GILSON Emmanuelle,

Mme. BELABDLI Angélique,

Mme PAGLIA Sylvia,

Mme VANDEPUTTE Valérie,

Mme CANIAU Nathalie,

M. JEZEK Christophe,

Absents excusés :

M. BECOURT Julien, M. MUSY Frédéric.

Absents :

Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 B-6, septies et 1639 A

Vu la délibération n° 60 du 26 octobre 2023, prenant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 85 du 7 décembre 2023, portant adoption du budget primitif 2024,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 3 avril 2024,

Considérant que la municipalité propose de ne pas augmenter les taux des impôts communaux, afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2024 à chacune des taxes directes locales comme suit :

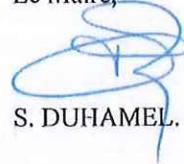
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 63,31 %
(taux global qui se décompose de la part communale de la TFB additionné à la part départementale)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,37 %
- Taxe d'habitation 22,18 %

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,




S. DUHAMEL.

Signée le 12/04/24

Transmis en préfecture 15/04/24

Publié sur le site le 16/04/24